

Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal

Atelier International « Femmes rurales et foncier »

**avec le soutien du Projet FAO-Dimitra et d'ENDA PRONAT
Centre Forestier de Recyclage – Thiès, 25 au 27 février 2003, Sénégal**

Contribution de Madame Fatouma Younsa, Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger – Mooriben, Niger

« Les Femmes rurales et l'accès à la terre au Niger »

La Fédération Mooriben a été initiée en 1988. Elle a évolué de façon informelle jusqu'en 1993 où elle a été agréée avec l'avènement de la démocratie. Elle compte 15 Unions réparties dans 2 régions du Niger qui comportent tous azimuts 335 groupements. Près de 2/3 des 20 000 membres que compte la fédération Mooriben sont des femmes. Ces dernières entreprennent à l'image des hommes diverses activités parmi lesquelles l'agriculture occupe une place de choix. Les activités agricoles menées leur permettent non seulement d'améliorer leur revenu mais aussi d'aider leur mari et leur famille respective à faire face à certaines dépenses. Malgré l'importance qu'accordent les femmes à l'agriculture, force est de constater qu'elles rencontrent de réels problèmes d'accès à la terre se présentant sous plusieurs formes selon les régions et les coutumes. Les rares femmes qui y accèdent, ne sont pas impliquées dans la gestion de leur patrimoine.

La présente contribution s'intéresse aux problèmes fonciers rencontrés par les femmes de Mooriben d'une part et à l'implication de ces dernières dans la gestion des terres d'autre part.

I - Problème d'accès des femmes à la terre

Au Niger en générale, et à Mooriben en particulier, la femme accède à la terre de trois manières:

- par héritage;
- par location;
- par emprunt;
- par achat.

1.1 Accès par héritage

D'une façon générale, l'accès des terres par héritage est régi par la législation musulmane. De part cette législation, pour tout bien à partager entre des héritiers, la part des hommes est de 2/3 contre 1/3 pour les femmes. De même, dans le partage de terres d'héritage ce sont les terres les plus marginales qui sont réservées aux femmes pendant que les terres fertiles sont réservées aux hommes. Une telle situation s'explique par le fait que les héritiers craignent à ce que les femmes ne lèguent leurs parts de terres héritées à leur mari au détriment des membres de leur famille d'origine.

Il arrive que certaines femmes âgées, ne disposant pas de force de travail, confient leurs terres héritées à des hommes censés les exploiter. Mais au fil des ans, dans la plus part des cas, cela cause de réels problèmes entre eux ou entre l'exploitant de la terre et la descendance de l'héritière de la terre. En effet, il arrive que certains hommes se trouvant dans une telle situation, conscients de l'absence de témoin nient carrément les faits et veillent s'approprier de ces terres. Cela est surtout fréquent quand la l'héritière décède.

Par ailleurs, il existe des régions où la loi traditionnelle l'emporte sur celle musulmane. Une particularité de cette loi traditionnelle est de réserver intégralement l'héritage des terres aux hommes. Une telle loi est vraiment néfaste au développement de ces régions où elle reste en vigueur quand on sait que les femmes s'adonnent plus que les hommes en des activités agricoles comme le maraîchage, la production d'arachide, du sésame, du Wanzou etc. Pour contourner cette loi, les femmes se trouvent dans l'obligation de faire recours à d'autres modes d'accès : la location, l'emprunt et l'achat de terre. Les femmes combinent le plus souvent ces différents modes d'accès pour mener leurs activités.

1.2 Accès par location

Il arrive que des femmes accèdent à des terres par location. Mais ce mode d'accès présente des conséquences dans la mesure où ces terres qui leur sont accessibles par location sont le plus souvent des terres marginales et que les délais des contrats de location ne leur permettent pas d'entreprendre des cultures à long cycles mais assez rémunératrices comme l'arboriculture. Les superficies concernées par ces locations sont tellement exiguës qu'elles ne s'y prêtent à des cultures comme celles de céréales, pour ce faire, elles les mettent en valeur au moyen des cultures faites généralement à petite échelle comme celle du Sésame, de l'Arachide, du Wanzou et de produits maraîchers.

1.3 Accès par emprunt

A défaut d'hériter des terres, certaines femmes parviennent à emprunter des petites portions de terre auprès de leurs maris ou des membres de leurs familles où elles pratiquent l'agriculture à très petite échelle. Comme sur les terres prises en location, si les portions de terre le permettent, elles y cultivent de l'arachide, du sésame, du Wanzou et des produits maraîchers. Une telle situation limite beaucoup les femmes dans leurs activités, ce qui entraîne du coup une sous utilisation de leur force de travail. De même avec l'emprunt des terres, les femmes n'arrivent pas à régulariser leur production dans la mesure où c'est par occasion qu'elles gagnent la possibilité d'accéder aux lopins de terre sur lesquelles elles mènent leurs activités agricoles.

1.4 Accès par achat

Toujours pour pouvoir mener leurs activités agricoles, dans certaines régions les femmes arrivent à acheter des champs. Seulement que cela n'est possible que dans des rares régions. En effet, n'eut été ces dernières années et seulement dans une minorité de cas, les propriétaires fonciers refusent, le plus souvent, de vendre leurs terres. Pire encore, les terres vendues aux femmes sont le plus souvent des terres marginales ne s'y prêtant pas à certaines cultures pratiquées par les femmes. Malheureusement ces terres ne leur permettent pas de rentabiliser leurs activités.

II - Implication des femmes dans la gestion des terres

D'une façon générale, les femmes ne sont pas impliquées même dans la gestion des terres dont elles ont l'usus. Elles confient cette tâche le plus souvent à leur mari, à des frères ou même d'autres personnes qui leur inspirent confiance. Une conséquence de cela est qu'il arrive que certains de ces hommes abusent de leur confiance en vendant leur terre à leur insu ou en mettant leur propriété dans des situations assez litigieuses.

III - Conclusion et recommandations

La main d'œuvre féminine constitue un atout important si l'on veut réussir toute activité de développement. En effet, de plus en plus les femmes pratiquent l'agriculture autant que les hommes. Mais force est de constater que les femmes ont des réelles difficultés pour accéder aux terres agricoles. En effet, la législation musulmane qui est la seule à permettre à la femme d'hériter d'une partie des terres de ses parents lui en accorde 1/3 contre 2/3 pour les

hommes. Certaines exclues de l'héritage par la législation traditionnelle qui tentent malgré tout d'y accéder par location ou achat tombent généralement sur des terres très marginales et très étroites ne leur permettant pas de rentabiliser leur production.

Pour créer des conditions facilitant l'accès des femmes au foncier il s'avère utile de faire les recommandations suivantes:

- renforcer les capacités d'autofinancement des femmes afin que le maximum puisse accéder aux terres par location et par achat;
- sensibiliser les hommes et les femmes pour dépasser certaines considérations traditionnelles empêchant ces dernières d'accéder à la terre.
- remettre en cause toute législation tendant à priver les femmes de leur droit foncier.

Présentation de Mooriben

La Fédération des Unions des Groupements Paysans du Niger (FUGPN-Mooriben) compte parmi les toutes premières organisations paysannes constituées librement, par les paysans eux-mêmes, en dehors du système coopératif contrôlé par l'Etat et des structures de la Société de Développement qui avaient marqué l'organisation économique et sociale du Niger pendant les années 1970-80. Le nom « Mooriben » est un slogan choisi par les fondateurs de la Fédération pour exprimer, en un seul mot, leurs attentes vis-à-vis de cette structure. Mooriben, en Djerma-Sonraï, signifie la misère est finie. C'est donc dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et leurs conséquences que la Fédération a été fondée.

Dès 1988, après des échanges avec les mouvements NAAM du Burkina Faso et Six « S » international, les premiers groupements s'étaient spontanément formés dans les arrondissements de Tillabéri et Téra. Leur succès a entraîné l'extension du mouvement dans les arrondissements de Kollo, Dosso, Gaya, Loga, Birni N'Gaouré, Say et Filingué.

Jusqu'en 1990 les groupements et leurs unions fonctionnaient sous la couverture juridique de Six S international dont ils étaient les « Projets » au Niger. La Fédération s'est formée aussitôt que les changements politiques intervenus au début des années 1990 ont consacré la liberté d'association au Niger. Mooriben a été la toute première organisation, dans son genre, à être reconnue et agréée au Niger. Elle a fonctionné de façon informelle jusqu'en 1993 où elle a été agréée par arrêté n° 44/MAG/EL du 14 avril, par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Son siège social est fixé à Niamey et sa zone d'intervention se limite aux régions de Tillabéry et Dosso. La Fédération reste, cependant, ouverte à des alliances avec des structures nationales, régionales et internationales à objectifs similaires. Selon les statuts, les buts de la constitution et du fonctionnement de MOORIBEN sont l'auto-promotion paysanne, la promotion du monde rural, l'entreprise et l'organisation pour ses membres des activités économiques, sociales, éducatives et culturelles.

Les membres de la Fédération Mooriben se constituent exclusivement d'unions de groupements agréées selon les dispositions de l'ordonnance n° 96-067 du 9 novembre 1996 portant régime des coopératives rurales. Mooriben compte 15 unions totalisant 355 groupements à la base pour 20.112 adhérents dont 55% de femmes.

Dans un souci de maîtriser sa croissance, l'AG tenue du 18 au 20 mai 2002 a décidé de suspendre les adhésions jusqu'à fin 2005, le temps de consolider les unions récemment adhérees et de réfléchir sur une stratégie de croissance de la Fédération.

La Fédération est administrée par les organes suivants :

- L'Assemblée Générale (AG), composée de 5 délégués par union membre. Elle est l'instance de décision. Elle se réunit deux fois par an en session ordinaire ;
- Le Conseil d'Administration, (CA), composé de 20 membres élus, se réunit 4 fois par an en session ordinaire. Il est l'organe d'exécution des décisions de l'AG. Les administrateurs sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois. Il y est tenu compte de l'équilibre hommes/femmes ;
- Le Commissariat aux comptes (CC), qui est la structure de contrôle interne, est tenu par 3 personnes dont une externe à Mooriben élues pour 3 ans renouvelable une seule fois.

Le Secrétariat Exécutif, tenu par une équipe de salariés chargée d'assurer l'animation de la Fédération et de ses activités ainsi que de la gestion pratique des ressources humaines, matérielles et financières, sous la responsabilité et le contrôle du Conseil d'Administration qui nomme le Secrétaire Exécutif.

Quant à la stratégie d'intervention de Mooriben, elle privilégie les 4 priorités suivantes :

- renforcer les capacités institutionnelles et de gestion ;
- concentrer les appuis sur les activités productives et créatrices de revenus ;

- améliorer le pouvoir économique et de décision des femmes ;
- développer un partenariat tout azimut.

S'agissant des activités de la Fédération et des unions, elles sont planifiées et exécutées dans le cadre de programmes triennaux. En ce qui concerne la Fédération, il s'agit d'activités de renforcement et d'accompagnement des initiatives des unions et de leurs groupements.

Ces activités peuvent se résumer comme suit :

- les activités de formation et d'éducation : elles concernent la formation en vie associative, en alphabétisation, en gestion et en communication ;
- les activités d'élaboration et de suivi-évaluation des projets ;
- le suivi/appui /conseil des activités des unions et des groupements ;
- la recherche de financement ;
- le développement du partenariat et la promotion de la Fédération ;
- les activités d'échanges et de concertation ;
- les activités de lobbying et de plaidoirie ;
- les activités de réseautage et d'alliance avec d'autres structures.

Au niveau des Unions, il s'agit également d'activités d'appuis et d'accompagnement des groupements membres. Elles se résument comme suit :

- l'appui à la promotion des groupements, l'organisation et l'animation des échanges inter-groupements ;
- l'organisation et l'animation des ateliers et des séminaires de formation ;
- la programmation, le suivi et l'évaluation des activités des groupements ;
- le développement de l'information et de la communication ;
- la gestion des financements ;
- la recherche de financement au niveau local.

Les groupements réalisent eux-mêmes des activités de production et apportent des appuis aux initiatives individuelles de leurs membres.

Les activités collectives des groupements :

- information et sensibilisation des membres ;
- mobilisation de l'épargne et gestion du crédit ;
- alphabétisation des membres ;
- organisation de l'approvisionnement en intrants agricoles ;
- exploitation de champs collectifs ;
- mise en place et gestion de banques céréalières.

Activités individuelles appuyées par les groupements :

- cultures hivernales ;
- cultures de contre-saison ;
- embouche ovine et bovine ;
- petit commerce ;
- extraction d'huile d'arachide ;
- mesures de protection de l'environnement, etc.

Les résultats des activités sont consignés dans des rapports d'exécution par activité et des rapports trimestriels et annuels consolidés au niveau des Unions et de la Fédération.

Outre les systèmes internes d'évaluation permanente, la Fédération a fait l'objet d'évaluation externe, notamment par le Cabinet Bachir Consult, le cabinet Yero, et le Consultant de la Coopération Suisse, M. Boukari Saley.

En ce qui concerne les ressources financières, l'essentiel du financement de Mooriben provient de contributions extérieures (Coopérations suisse et française, CRS, PAM, BALD, GAMA, Projet Intrants/ FAO. Des efforts notables sont cependant réalisés pour mobiliser le

financement interne de la Fédération. Au niveau des unions et des groupements, le pourcentage d'auto-financement des activités est très significatif, grâce aux champs collectifs et aux produits des activités de crédit.

Financement interne de la Fédération

Il est constitué par les éléments suivants :

- les parts sociales (25.000 F par union) ;
- les cotisations annuelles (30.000 F par union) ;
- les contributions des unions aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ;
- la quote-part de la Fédération sur les intérêts du crédit ;
- les cotisations spéciales collectées à l'occasion d'activités exceptionnelles.

Financement externe de la Fédération

Mooriben bénéficie de l'appui financier d'un nombre important de partenaires parmi lesquels la Coopération Suisse tient, de très loin, la place la plus importante. Les autres partenaires sont les suivants :

- la Coopération française (PAOPAS) qui soutient les actions de renforcement des capacités de gestion et d'appui à la production agricole;
- CRS et MISEREOR (appui au renforcement des capacités en gestion, sécurité alimentaire et mécanismes de financement) ;
- GAMA (appuis techniques et méthodologiques) ;
- BIT/ACOMP (appui au renforcement des capacités) ;
- PAM (assistance en vivres) ;
- GRAD-France (appui communication) ;
- Projet Intrants FAO (appui à la production, renforcement des capacités de gestion) ;
- PEB (appui alphabétisation).

Les 6 premières unions membres ont bénéficié chacune d'un programme triennal financé par le BuCO. Elles ont régulièrement établi chaque année leurs programmes et leurs budgets annuels durant l'exécution de cette première phase d'appui. Il en est de même pour l'Union de Kara Kara qui a adhéré en 2000 et bénéficie d'un programme d'appui au développement de l'agriculture pour une durée de deux ans (2001 – 2003). La Fédération établit ensuite le budget annuel consolidé intégrant les unions et la Fédération.

Les unions disposent de comptes bancaires à la BIA où les paysans eux-mêmes sont signataires.

Les comptes de la Fédération et des unions sont audités deux fois par an par un Cabinet comptable agréé.

Alliances

Mooriben est membre des réseaux suivants :

- Réseau Solidarité Paysanne Sans Frontière regroupant des OP du Niger, du Bénin, du Nigéria et du Burkina Faso.
- Réseau Palabre Nord-Sud et Sud-Sud, constitué d'ONG et d'OP d'Afrique de l'Ouest.
- Réseau des Agriculteurs du Sud.
- Réseau Autonome des Partenaires du BIT-ACOPAM du Niger.
- Comité de coordination des Organisations de la Société Civile Nigérienne.
- ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs de l'Ouest Africain).
- Réseau des paysans d'Afrique de l'Ouest.

Vision

Pour la période quinquennale à venir, la vision de Mooriben se synthétise comme suit :

- la richesse des unions et des groupements accrue grâce au développement des activités génératrices de revenus.
- le siège de la Fédération construit et opérationnel.
- la Fédération connue et reconnue comme représentative du monde rural.
- les compétences techniques et organisationnelles acquises par les unions et les groupements.
- la Fédération et ses membres communiquent par radio émetteur-récepteur.
- la dimension genre prise en compte dans les OP de base.
- la commercialisation des produits assurée avec compétence et efficacité.

Forces et Faiblesses

Dans le cadre de l'étude diagnostic des OPA autonomes du Niger, l'équipe de 15 paysans rencontrée par le consultant a exprimé les forces et faiblesses de Mooriben comme ci-dessous :

Forces

- Notre organisation nous appartient parce que nous l'avons fondée nous-mêmes et nous la gérons nous-mêmes à tous les niveaux.
- Nous représentons un poids économique et social important vu le nombre de nos structures et de nos adhérents.
- La Fédération a déjà acquis une bonne expérience d'organisation et de gestion d'activités communautaires.
- Nous disposons de compétences appréciables dans beaucoup de domaines.
- Nous sommes sans cesse sollicités par des organisations qui cherchent à intégrer notre Fédération. Cela est signe de reconnaissance et de popularité.
- Notre gestion est jugée rigoureuse et transparente.
- Nos partenaires financiers nous renouvellent sans cesse leur confiance.
- Nous gérons nous-même nos programmes et nos activités.
- L'entente règne au sein de nos structures et entre elles.

Faiblesses

- Maîtrise insuffisante de la croissance institutionnelle de la Fédération par manque d'objectifs planifiés dans ce domaine.
- Faible autonomie financière due à l'insuffisance de la mobilisation des ressources internes.
- Le manque de siège pour notre Fédération ;
- Situation conflictuelle avec les caisses d'épargne- crédit qui gèrent nos lignes de crédit.
- La formation des femmes et leur participation aux instances de décision n'est pas encore satisfaisante.
- Faible participation des adhérents aux programmes d'alphabétisation.
- Trop grande dépendance financière vis-à-vis de l'Extérieur.